

NOTES ET COMMENTAIRES.

Le *Canadien* a publié, le 15 Sept., deux lettres très-curieuses adressées à M. Tarte par sa Grâce Mgr. l'Archevêque de Québec. Tout homme sensé, en les lisant, ne pourra s'empêcher de faire la réflexion que Mgr. l'Archevêque, au lieu d'envoyer une lettre pastorale à tous les curés de son archidiocèse, pour dénoncer le *Réveil*, aurait mieux fait d'en publier une pour interdire à ses ouailles la lecture du *Franc-Parleur* et du *Canadien*, deux journaux qui ouvrent leurs colonnes aux élucubrations insensées de ce Luigi, qui se permet de critiquer sans trêve ni merci les actes des autorités religieuses. Et ce qui aggrave la faute de ce petit abbé insubordonné et rend sa position infiniment plus condamnable, c'est que, lui, a fait vœu d'obéissance et de soumission à ses supérieurs ecclésiastiques, tandis que le *Réveil* n'a jamais été lié par aucun de ces deux vœux-là!

Il ressort aussi de ces deux lettres que, ce sont précisément ces journaux, qui sont sans cesse à assourdir l'air de leurs protestations de respect pour l'autorité religieuse, qui sont les premiers à se montrer irrespectueux envers cette même autorité et à traduire, sous les plus futiles prétextes, devant le tribunal de l'opinion publique des établissements dont les évêques sont les protecteurs et les juges naturels. La presse libérale ose-t-elle de temps en temps critiquer un prêtre qui sort des limites de son devoir, aussitôt les hypocrites de la trempe du *Canadien* et du *Franc-Parleur* se récrient et se voilent la face; et cependant, on a aujourd'hui la démonstration irréfutable que ces mêmes Tartuffes ne perdent pas une occasion de faire fi et de se moquer des plus hauts dignitaires ecclésiastiques. Et l'on voudrait que le *Réveil* allât s'aplatir devant les admonestations d'un archevêque qui se fourvoie.

Quand Luigi fera acte de soumission, en cessant d'attaquer les corps constitués et les autorités religieuses, le *Béveil* baissera peut-être alors pavillon. Mais nous sommes bien sûr d'une chose, c'est que l'humble et doux abbé Alexis Pelletier ne se soumettra jamais, et qu'il continuera de plus belle à attaquer l'Université, ainsi que tous les prêtres et les évêques qui ne se plieront pas à ses volontés. Et, en affirmant cela, qu'on aille pas croire que nous portons un jugement téméraire, car le dernier numéro du *Franc-Parleur*, en date du 19 septembre, vient confirmer cette assertion. On y peut lire un écrit de Luigi, long de six colonnes, où l'Archevêque Taschereau est traité de haut en bas et fort insolent malmené. La péroraison de ce chef-d'œuvre d'outrecuidance contient la phrase non équivoque que voici: "En terminant, j'ai à déclarer que tant que je resterai dans le vrai et tant que je respecterai la justice et l'autorité dans mes polémiques, comme j'ai la conscience et la conviction de l'avoir toujours fait, je ne m'inquiéterai nullement des désagréments qu'on essaiera de me faire essayer, et que je ne craindrai pas les condamnations non plus." On ne peut être plus respectueusement insolent vis-à-vis d'un supérieur hiérarchique.

Ces deux missives prouvent aussi une autre chose, c'est que la justice de Mgr. l'Archevêque a deux poids et deux mesures. En effet, pourquoi Mgr. n'a-t-il pas employé vis-à-vis le rédacteur du *Réveil* les mêmes bons procédés dont il a usé envers le rédacteur du *Canadien*? Pourquoi n'a-t-il pas agi aussi charitablement, envers le premier qu'à l'égard du second? Pourquoi, n'a-t-il pas adressé privément à M. Buies, ainsi qu'au rédacteur du *Canadien*, une petite lettre d'avertissement, avant de le dénoncer brusquement et sans

miséricorde, comme il vient de le faire dans toutes les chaires de son archidiocèse? Oui, pourquoi? Ah! c'est que, disent quelques-uns, M. Buies n'a pas comme M. Langevin deux frères, dont l'un est évêque et l'autre grand-vicaire. On a observé des ménagements vis-à-vis d'un saltimbanque comme le rédacteur du *Canadien*, parce qu'il est le valet de plume d'un ex-ministre actuellement député. Et de plus, si, par hasard il redevenait ministre, on pourrait avoir besoin de ses faveurs. Mais pourquoi ménagera-t-on M. Buies qui n'est pas même député, qui n'a que sa plume d'honnête écrivain pour le recommander auprès d'un primat entouré de tous les honneurs, revêtu de maint titre et succombant sous le poids des décorations? On n'attend rien de M. Buies, qui a, de plus, la malencontreuse idée de mal parler des bons petits abus dont on profite. Il y a donc là plus de cent bonnes raisons pour qu'on essaie de l'écraser et de le flétrir, aux yeux de ses concitoyens, dont il n'a certainement pas démerité par ses écrits. Voilà un trait, entre mille, du genre de charité chrétienne qu'exercent quelques membres de l'épiscopat en ce pays-ci.

Après ces quelques commentaires, nous laissons ces documents à la méditation des sagaces lecteurs du *Réveil*.

Voici le premier :

“ Québec, 6 septembre 1876.

“ Monsieur le Rédacteur du *Canadien*.

“ Dans votre feuille d'hier, “ Luigi ” essaie de ressusciter dans ce diocèse la question des classiques et, à cette occasion, se permet, pour la plus grande édification publique, de juger et de condamner Mgr. Baillargon.

“ La pastorale des Evêques de cette province, en date du 22 septembre 1875, dit à la fin de l'article VI: “ Si quelqu'un, ecclésiastique ou laïque, se croit en droit de ne pas écouter la voix d'un pasteur qui n'est pas le sien il n'a pas le droit pour cela de le critiquer et de le juger.”

“ Un peut plus haut, la même pastorale pose plusieurs principes qu'il est bon de méditer par le temps qui court: “ Quand il s'agit des autorités ecclésiastiques ou civiles, le langage (de la presse) doit toujours être convenable et respectueux. Il ne faut pas traduire devant le tribunal incompétent de l'opinion publique des établissements dont les évêques sont les protecteurs et les juges naturels. Ajoutons que le prêtre, et, à plus forte raison, l'évêque, dans l'exercice de son ministère, n'est pas justiciable de l'opinion publique, mais de ses seuls supérieurs hiérarchiques.”

“ Je crois devoir vous rappeler que le mandement publié le 12 août 1868 est encore en pleine vigueur dans ce diocèse, et qu'il défend de rien publier sur cette matière des classiques, sans la permission de l'ordinaire.

“ Après avoir si souvent protesté de votre respect et de votre soumission à l'autorité ecclésiastique, vous ne manquerez pas, je suis certain, d'en donner aujourd'hui l'exemple.

“ Agrérez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

† E. A. AROB. DE QUÉBEC.

En réponse à cette lettre M. Tarte a cru devoir dire qu'il ne croyait pas que ce fût l'intention de Luigi de ressusciter ici la question des classiques, qu'il n'avait voulu que donner hospitalité aux correspondances de Luigi dans ses colonnes. Ce qui n'a pas empêché le *Canadien* de proclamer bien haut la grande orthodoxie de Luigi et de le mettre sur un piédestal comme l'une des premières lumières de la catholicité. Comme l'on voit, le *Canadien* a dépassé les bornes de l'hospitalité envers Luigi.

M. Tarte termine en disant qu'il avait compris que Luigi avait simplement voulu se justifier en invoquant devant le public un jugement de la Cour de Rome demeuré secret. On verra dans la seconde lettre de Mgr. ce qu'il advient de ce jugement secret.

“ Québec, 7 Septembre 1876.

“ M. ISRAEL TARTE,

“ Rédacteur du *Canadien*,

“ Monsieur,

“ Dans votre lettre de ce jour, vous paraissez croire qu'il y a eu de la part du Saint Siège, un jugement jusqu'ici demeuré secret, justifiant les brochures de Saint-Amé et condamnant le mandement de